



NOTE DE SITUATION

**SILENCE : UN INDIVIDU DÉCÈDE SOUS
L'EFFET DE LA TORTURE, DEUX AUTRES
TUÉS PAR BALLES À BRAZZAVILLE.**

Mai 2023



QUI SOMMES-NOUS,

Nous sommes le Centre d'Actions pour le Développement (CAD), une organisation non-gouvernementale établie en République du Congo, non violente et sans but lucratif indépendante de toute idéologie politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) a été créé le 27 février 2021 à Brazzaville.

NOTRE MISSION

Faire en sorte qu'une culture populaire des droits humains de même que la redevabilité des dirigeants soient ancrées dans nos pratiques pour jeter de manière irréversible les bases de l'Etat de droit en République du Congo. L'émergence d'un Etat de droit n'est pas possible en République du Congo sans la participation effective de la population. La base de l'édifice qui constitue l'état de droit à construire devra être la plus large possible de sorte que sa viabilité et sa solidité soient l'affaire de tout le peuple.

NOS OBJECTIFS

- Promouvoir, valoriser et appuyer le développement socio-économique;
- Défendre les droits humains, les libertés individuelles et collectives dont les principes sont énoncés dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) de 1948
- Participer à la protection de l'environnement et du climat;
- Promouvoir une gestion durable des ressources naturelles.

NOS PROGRAMMES OPÉRATIONNELS

- Programme «Environnement et ressources naturelles»

- Programme «Assistance légale aux victimes»
- Programme «Campagne et plaidoyer»
- Programme «Politiques publiques et corruption»

NOS ACTIONS

- Nous enquêtons et révélons les faits lorsque les atteintes aux droits humains ont lieu sur l'ensemble du territoire;
- Nous accompagnons les victimes de violations des droits humains dans la recherche de justice;
- Nous renforçons les performances des pouvoirs publics en matière de protection des droits humains;
- Nous militons pour les lois progressistes qui renforcent la protection des droits fondamentaux;
- Nous apportons un soutien aux politiques publiques qui promeuvent le développement économique et social et une gestion durable des ressources naturelles;
- Nous veillons à ce que le Gouvernement congolais respecte ses engagements librement consentis en matière des droits humains, climat et environnement;
- Nous constituons des groupes de pression et de mobilisons des citoyens en faveur du changement
- Nous veillons au respect des droits des communautés locales et populations autochtones;
- Nous brisons l'ignorance et la peur par l'éducation et la formation en droits humains pour aider les gens à revendiquer leurs droits.





SOMMAIRE

REMERCIEMENTS

Cette note de situation a été réalisée avec le soutien de **The National endowment for democracy (NED)**.

Son contenu relève de la seule responsabilité du **Centre d'Actions pour le Développement (CAD)**.

REMERCIEMENTS3

SOMMAIRE3

INTRODUCTION 4

1. ACTE DE TORTURE AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT 5

1.1. Nkounka Alphie Guelor, expire sous l'effet de la torture5

2. EXÉCUTIONS SOMMAIRES 6

2.1. Pela Salem Akish, exécuté par balles.....6

2.2. Heloussala Eris Elshaday, exécuté par balles7

3. DES REFORMES SUPERFICIELLES ET AP- PUIS CONTRE- PRODUCTIFS 8

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS10



NATIONAL
ENDOWMENT
FOR
DEMOCRACY

SUPPORTING FREEDOM AROUND THE WORLD

INTRODUCTION

Le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) continue à exprimer ses vives inquiétudes et préoccupations¹ face à la détérioration de la situation des droits humains en République du Congo, notamment à travers l'obstination de la police à commettre des atrocités envers la population et l'impunité garantie aux présumés auteurs.

Dans cette note de situation, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) revient sur des faits imputés à la force publique congolaise qui défraient la chronique² : la pratique routinière de la torture³ (I) et les exécutions sommaires (II) nonobstant les récents changements et appuis dont bénéficie la police congolaise (III).

Le CAD condamne fermement l'application de la torture et des exécutions sommaires comme sanctions. Nous condamnons également le silence de la plus haute hiérarchie policière et militaire. Le droit international et le droit congolais interdisent de faire subir des actes de torture ou des exécutions sommaires à des suspects quelles que soient les circonstances.

A mesure que l'impunité se solidifie et semble devenir la norme, le Gouvernement congolais s'illustre par son inaction. Nous assistons subséquemment à une répétition spectaculaire des crimes⁴ abjects par la police congolaise. Des mesures importantes doivent être prises immédiatement.

1 <https://www.cad-cg.org/uncategorized/presentation-rapport-annuel-2023-contre-pouvoirs-sup-primes-droits-fondamentaux-bafoues-un-reel-obstacle-au-progres/>

2 <https://afriquexxi.info/Au-Congo-Brazzaville-des-voix-discordantes-congelees>

3 <https://observers.france24.com/fr/afrique/20210421-congo-brazzaville-deux-delinquants-bebes-noirs-sauvagement-tabasses-par-des-militaires>

4 <https://www.cad-cg.org/uncategorized/presentation-rapport-annuel-2023-contre-pouvoirs-sup-primes-droits-fondamentaux-bafoues-un-reel-obstacle-au-progres/>

1. ACTE DE TORTURE AYANT ENTRAÎNÉ LA MORT

Le Congo est partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à la Convention des Nations unies contre la torture en vertu desquelles, les autorités ont l'obligation d'enquêter et de sanctionner les agents de l'État responsables d'acte de torture. L'article de 2 de cette Convention des Nations unies souligne qu'aucune circonstance ne peut être invoquée pour justifier la torture

1.1. Nkounka Alphie Guelor, expire sous l'effet de la torture

Le 8 février 2023, Monsieur **Nkounka Alphie Guelor**, 38 ans, chauffeur de bus, est arrêté sans mandat, par des policiers, en présence de ses amis dans une buvette située dans le quartier Texaco à Brazzaville. Il est par la suite conduit au commissariat central de Kibelibia, puis placé en garde à vue. Son interpellation était liée à l'assassinat du propriétaire du bus dont il était le conducteur.

Informés par les amis de **Nkounka Alphie Guelor**, ses parents se rapprochent du commissariat pour s'enquérir de la situation. Le 9 février, ils échangent avec lui physiquement. C'était la seule fois qu'ils ont pu le voir. Pendant le reste de temps (5 jours) passé en garde à vue, les conversations se tenaient à distance. Il disait ressentir des douleurs importantes.

Le 13 février, lors d'une visite normale au

commissariat, les parents apprennent que **Nkounka Alphie Guelor** a fait une crise dans la cellule et a été conduit d'urgence à l'hôpital de Talangai. Il succombe peu avant les premiers soins. A l'hôpital, les parents réussissent à voir son corps. Ce dernier présente des traces de violence.

Le 15 février 2023, les parents de **Nkounka Alphie Guelor** rencontrent les responsables du Commandant territorial des forces de police de Brazzaville. Sans enquête préalable et sans autopsie, ces derniers nient les faits et soutiennent que le mort était malade, la police n'ayant aucune part de responsabilité dans cette affaire. Cette réaction suffit à traduire l'état d'esprit régnant dans la police congolaise.

Le 23 février 2023, avec l'assistance de notre organisation, une réquisition à médecin en vue d'une autopsie de corps est sollicitée pour établir la vérité. Il s'est écoulé 34 jours pour que le Procureur de la République, près le tribunal de grande instance de Brazzaville, délivre une réquisition à médecin. Et, en l'absence du seul médecin légiste à Brazzaville, à cette date, l'autopsie est finalement pratiquée le 20 avril 2023. Elle révèle sans équivoque que Nkounka Alphie Guelor a succombé des suites de coups et blessures volontaires. Il laisse une femme et cinq enfants sans assistance de l'État.



Elle révèle sans équivoque que Nkounka Alphie Guelor a succombé des suites de coups et blessures volontaires. Il laisse une femme et cinq enfants sans assistance de l'État.

2. EXÉCUTIONS SOMMAIRES

La police congolaise est dans une dérive totale dans sa lutte contre le phénomène de délinquance urbaine. Visiblement, elle a fait le choix de combattre le crime¹ par le crime. Elle torture et tue. Il suffit d'être au mauvais moment et au mauvais endroit pour perdre sa vie.

2.1. Pela Salem Akish, exécuté par balles

Le 21 mars 2023, **Pela Salem Akish**, 23 ans, est arrêté dans une buvette, sans mandat, par des policiers en présence de ses amis au quartier Massina à Brazzaville, puis conduit au commissariat de police du même quartier. Un de ses amis présent lors de son arrestation informe ses parents de la situation.

Le 24 mars, dans la matinée, son ami lui apporte à manger. Surpris, il est lui-même jeté dans la cellule. Le commissaire aurait indiqué au jeune homme Pela : « **Mange bien et rassasie-toi, tu verras ce qui arrivera après** ». Les parents à Pela contactent le commissaire pour demander sa libération. Il leur aurait répondu « **votre fils est puni. Il sera libéré après 45 jours** ». Entretemps, son ami Loubaki Abed est libéré quelques heures après, moyennant une somme d'argent.

Le même jour, Pela Salem est menotté, les yeux bandés, il est conduit dans l'ancienne cimetièrre de Moukoundzi Ngouaka au quartier kinsoundi. Arrivés sur le lieu du crime, déban-

dé, il est froidement abattu devant un public qui assiste impuissant. Pendant que le jeune homme crie et rétorque « pardon ne me tue pas » le commissaire Bikindou Arnaud répond, selon les témoignages recueillis, « tu as commencé depuis longtemps ». Après le crime, les parents récupèrent le corps sans vie de leur enfant et le déposent à la morgue du Centre Hospitalier et Universitaire de Brazzaville (CHU-B). La police intime l'ordre à la famille de ne pas organiser de veillée mortuaire. Les images et la vidéo que notre organisation a examinées montrent visiblement un corps criblé de balles à plusieurs endroits devant un public. La victime laisse un enfant.

Le 5 mai 2023, notre organisation a rencontré les agents du commissariat de police de Massina. Le Commissaire ayant été remplacé, le nouveau ne détenait aucune information sur le cas Salem. En effet, une bonne partie des pages du registre de la main courante a été arrachée. Il n'y a aucune trace des détenus ayant séjourné dans le commissariat avant le 27 mars.



« Lorsque les bandes s'affrontent nous avons l'ordre d'intervenir et de faire usage des armes létales. Lorsqu'au cours d'une patrouille nous appréhendons quelqu'un avec une arme blanche, nous le gardons 45 jours ici avant de le transférer au Commissariat central de Police de Mfoa où il sera détenu 45 jours et ainsi de suite. Il peut purger jusqu'à cinq mois comme ça, allant d'un commissariat à l'autre... ».

¹ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20220107-congo-brazzaville-quatre-policiers-soupçonnés-d-actes-de-torture-sur-trois-hommes>

Peu après, évoquant la situation générale du maintien de l'ordre dans le quartier, un sous-officier a tenu à rappeler que les ordres sont clairs, « lorsque les bandes s'affrontent nous avons l'ordre d'intervenir et de faire usage des armes létales. Lorsqu'au cours d'une patrouille nous appréhendons quelqu'un avec une arme blanche, nous le gardons 45 jours ici avant de le transférer au Commissariat central de Police de Mfoa où il sera détenu 45 jours et ainsi de suite. Il peut purger jusqu'à cinq mois comme ça, allant d'un commissariat à l'autre... ».

2.2. Heloussala Eris Elshaday, exécuté par balles

Le 23 avril 2023, trois jeunes hommes dont **Heloussala Eris Elshaday** (23 ans) sont arrêtés, sans mandat, par des policiers, dans une buvette dans le quartier Poto-Poto à Brazzaville. Ils sont conduits au commissariat de Poto Poto 2, situé dans l'enceinte du marché.

Durant deux jours, la famille de Heloussala Eris Elshaday part à sa recherche sans succès. Il faudra attendre le 25 avril pour que les parents de Heloussala Eris Elshaday soient informés par un proche, du décès de leur fils, alors qu'il était gardé à vue au commissariat de Poto Poto 2. Selon les informations en notre possession, Heloussala Eris Elshaday a été exécuté avec un autre individu dans la cour de l'école primaire de Poto-poto2.

Le 25 avril, les parents se rapprochent du commissariat de police de Poto Poto 2 pour s'enquérir de la situation. Selon les informations recueillies, le commissaire leur fait savoir : « votre fils a été interpellé par la po-

lice et abattu parce qu'il est « koulouna », « bandit ». Je ne peux pas vous remettre le numéro du casier, et je vous demande de saisir ma hiérarchie, le commissaire de la Coupole avant de vous remettre le numéro du casier... ».



Votre fils a été interpellé par la police et abattu parce qu'il est « koulouna », « bandit ». Je ne peux pas vous remettre le numéro du casier, et je vous demande de saisir ma hiérarchie, le commissaire de la Coupole avant de vous remettre le numéro du casier...

Entre-temps, la famille venait d'identifier le corps à la morgue. Le 3 mai, elle tente de rencontrer le commissaire de la Coupole sans succès. Se trouvant hors de l'enceinte du commissariat, *un officier de police indique : « Je sais que l'être humain est sacré mais je vous informe qu'une mesure a été prise du fait que la violence a atteint un niveau très élevé. Lorsqu'un bébé noir est arrêté, aussitôt il est éliminé et le corps est déposé dans une morgue. La police ne remet plus le talon du dépôt de corps aux parents. Ce qui revient à dire que les parents doivent fixer la date de l'inhumation et la police prendra les dispositions nécessaires pour enterrer en présence de quelques membres de la famille. Donc ça ne sert à rien de faire les tours ici... »*

Le 4 mai, la famille est reçue par le commissaire de la Coupole. Il leur demande de repartir au commissariat de poto-poto 2 où le crime a été commis. Le 5 mai, la famille est reçue au commissariat de Poto Poto 2. Le commissaire soutient : « **votre fils était un koulouna. Moi je ne peux rien faire.**

J’attends les ordres de ma hiérarchie pour vous remettre le papier de la morgue ».

Quand la famille lui fait savoir qu’elle a été orientée par sa hiérarchie, il rétorque : « Allez voir celui qui a déposé le corps à la morgue... ».



« Je sais que l’être humain est sacré mais je vous informe qu’une mesure a été prise du fait que la violence a atteint un niveau très élevé. Lorsqu’un bébé noir est arrêté, aussitôt il est éliminé et le corps est déposé dans une morgue. La police ne remet plus le talon du dépôt de corps aux parents. Ce qui revient à dire que les parents doivent fixer la date de l’inhumation et la police prendra les dispositions nécessaires pour enterrer en présence de quelques membres de la famille. Donc ça ne sert à rien de faire les tours ici... »

Dans les échanges, le policier reconnaît avoir déposé le corps à la morgue mais il précise que c’était en présence du commissaire ; avant de demander à la famille de revenir lundi 8 mai à 9 heures pour le retrait du papier d’enregistrement du corps à la morgue. Le 8 mai, la famille récupère la fiche d’enregistrement de la morgue.

3. DES REFORMES SUPERFICIELLES ET APPUIS CONTRE-PRODUCTIFS

Le 30 mars 2019, à Brazzaville, au cours de la séance plénière du Sénat examinant le projet de la nouvelle loi fixant les missions, l’organisation et le fonctionnement de la police nationale, le *Ministre de la défense, Charles Richard Modjo* a indiqué « Cette réforme se justifie par les mutations actuelles de la société congolaise qui placent la police nationale face à de nouveaux défis sécuritaires... »² Mais cette réforme n’a eu pour seul impact concret que le changement de dénomination de certaines directions. On est passé par exemple d’une direction générale de la police à un commandement des forces de police. Dans le fond, les pratiques n’ont pas changé³



Cette réforme se justifie par les mutations actuelles de la société congolaise qui placent la police nationale face à de nouveaux défis sécuritaires... »

² <https://www.vox.cg/le-senat-approuve-la-reforme-de-la-police/>

³ <https://www.cad-cg.org/projets/une-rafle-policiere-a-brazzaville-se-solde-par-un-deces-en-detention/>

Dans le but d'aider cette institution à corriger ses méthodes, l'Union européenne¹ a accepté de faire confiance à une police dont elle sait pertinemment être corrompue. En 2022, elle a pris un grand risque, y compris réputationnel, en injectant 5 millions d'euros soit 3.2 milliards de FCFA pour « prévenir toute forme de torture et de traitement dégradant ou inhumain en appuyant la professionnalisation de la police congolaise et la mise en place de commissariats « modèles ». A côté de l'Union européenne, il y a la France, un autre partenaire qui soutient la police congolaise dans le cadre d'une coopération technique. Pourtant, les atrocités de la police congolaise ne faiblissent pas. Ce faisant, l'Union européenne et la France courent le risque d'une responsabilité morale en finançant et fournissant du matériel à une police responsable de crimes graves et qui semble ne pas être prête à faire évoluer ses pratiques.

Les 24 derniers mois, selon nos données, cette police a tué, au moyen de la torture et des exécutions sommaires, au moins 28 individus et rendu inaptes 11 autres. Elle est aussi responsable des disparitions forcées. Ces chiffres ne représentent nullement toute la réalité. Il ne s'agit que de la partie visible d'une situation bien plus inquiétante. Un seul procès² a été organisé ; illustrant ainsi le niveau d'impunité dans le pays.

1 https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville/l%E2%80%99union-europ%C3%A9enne-s%E2%80%99engage-%C3%A0-appuyer-la-r%C3%A9publique-du-congo-dans-les_fr?s=92

2 https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville/l%E2%80%99union-europ%C3%A9enne-s%E2%80%99engage-%C3%A0-appuyer-la-r%C3%A9publique-du-congo-dans-les_fr?s=92

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le CAD est conscient du fait que le phénomène de criminalité juvénile pose actuellement un sérieux problème de sécurité publique. Cependant, la réponse de la police dans ce contexte est inacceptable. Nos recherches indiquent que la police mène une campagne coordonnée et planifiée d'élimination de tout individu taxé de banditisme; cela dans le but de casser la fureur des gangs criminels. Le célèbre procès¹ du viaduc tenu à Brazzaville en février 2022 a souligné l'existence d'une stratégie criminelle épaulée au plus haut niveau de la police consistant à commettre des atrocités dans le cadre de la lutte contre le banditisme. Ce qui peut expliquer des scènes régulières d'exécutions sommaires² de jeunes en public.

Il est important de souligner que les violations graves des droits humains imputables à la force publique au Congo ne sont pas toutes liées à cette lutte contre la criminalité juvénile³.

Au final, c'est une réalité qui contredit l'engagement exprimé par le Congo en faveur de la justice et la lutte contre l'impunité. Face à cette situation inacceptable qui dénote le mépris des droits humains et accentue l'impunité des auteurs, le Centre d'Actions pour le Développement (CAD) exhorte

Le Gouvernement à :

- **Identifier les commanditaires et les agents ayant perpétré ces tortures et exécutions sommaires, et les traduire en justice ;**
- **Prendre des mesures importantes pour corriger cette triste réalité et s'assurer que la lutte contre la criminalité juvénile ne se fasse au détriment du droit ;**
- **Instituer une campagne de tolérance zéro face aux violations graves des droits humains ;**
- **Changer le leadership actuel à tous les niveaux de la police et exiger un changement de doctrine**

1 <https://www.cad-cg.org/projets/proces-des-tortionnaires-du-viaduc-un-verdict-faible/>

2 <https://twitter.com/Idavernys/status/1443497788881444869>

3 <https://www.cad-cg.org/uncategorized/rapport-annuel-2022-pas-de-marche-vers-le-developpement-sans-respect-des-droits-humains/>

Les autorités judiciaires à

Prendre toutes les mesures nécessaires pour restaurer l'autorité de la justice, et cela passe par des poursuites judiciaires. Car la force publique congolaise s'attribue plus de pouvoir et sévit dans l'arbitraire au détriment d'un système judiciaire fort et impartial, garant du respect des droits humains ;

Garantir les droits des victimes à la vérité, à la justice et à la réparation.

L'Union européenne à

Suspendre immédiatement le financement¹ de 5 millions d'euros attribué à la police congolaise en vue de sa modernisation, sa professionnalisation et la prévention de la torture et toute forme de traitement inhumain et dégradant. L'UE ne peut pas continuellement fermer les yeux² face aux exactions de la police congolaise. La reprise de ce financement doit être conditionnée par la prise, par les autorités congolaises, des mesures formelles interdisant le recours à des exécutions sommaires et l'usage de la torture quelles que soient les circonstances.

1 https://www.eeas.europa.eu/delegations/congo-brazzaville/l%E2%80%99union-europ%C3%A9enne-s%E2%80%99engage-%C3%A0-appuyer-la-r%C3%A9publique-du-congo-dans-les_fr?s=92

2 <https://www.cad-cg.org/publications/actualites/meurtres-au-commissariat-central-de-brazzaville-nations-unies-union-europeenne-union-africaine-et-cndh-congo-ferment-les-yeux/>

2023

**NOTE DE
SITUATION**



(+242) 05 533 07 63 / 06 875 11 12 / 06 607 20 25



www.cad-cg.org



cadev.cg@gmail.com



[@242cad](https://twitter.com/@242cad)



[CAD Congo](https://www.facebook.com/CAD-Congo)